Droits des personnes DT1 : la mobilisation continue

Après la publication de son premier rapport consacré aux droits des personnes vivant avec un diabète de type 1, la Fédération poursuit ses actions auprès des pouvoirs publics pour faire évoluer concrètement les situations de discrimination.

En avril dernier, la Fédération Française des Diabétiques publiait un rapport inédit mettant en lumière les obstacles rencontrés par les personnes vivant avec un diabète de type 1, notamment en matière d'accès à certains métiers, de permis de conduire ou encore d'assurance.

Depuis, de nombreux échanges ont été engagés avec les décideurs publics. Si certaines avancées sont à saluer, des blocages importants persistent, en particulier concernant l'accès à certaines professions comme la police nationale, ou encore la prise en charge des frais liés au permis de conduire.

La Fédération poursuit son action avec détermination : rencontres institutionnelles, participation à des groupes de travail et mobilisation sur le terrain pour faire évoluer les droits et lutter contre les discriminations.

? Quelles avancées ? Quels blocages ? Où en sommes-nous aujourd'hui ?
Retrouvez le point complet dans la rubrique Nos combats : Rapport droits DT1 : où en sommes-nous ?

? Besoin d'accompagnement sur vos droits ?
Le service Diabète et droits est à votre écoute par mail, à l'adresse juriste@federationdesdiabetiques.org et par téléphone lors des permanences, le mardi de 8 h à 12 h 30 et le jeudi de 13 h 30 à 18 h au 01 40 09 24 25.

Retrouvez le rapport annuel sur l'état des droits des personnes DT1 en France – Enjeux sociaux en cliquant ici !

Crédit photo : © Freepik - (Modifié à l'aide de l'IA par la Fédération)